

# Le Relais Run'In Noyal

## Règlement

Ce document contient le règlement de la compétition « Le Relais Run'In Noyal » organisée par l'organisation Athletic Club de Haute Vilaine (ACHV).

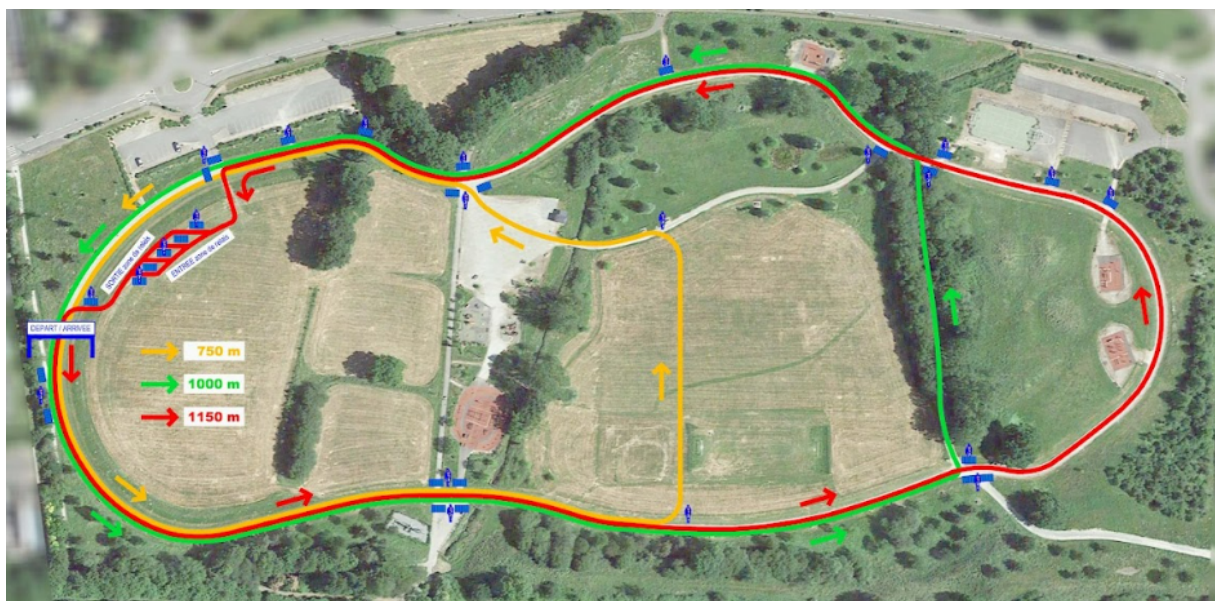
## 1 Organisation

La compétition est organisée le vendredi 9 Juin 2023, au Parc du Chêne Joli, à Noyal sur Vilaine, de 18h30 à 21h30.

- De 18h30 à 19h15 : courses en ligne enfants (de 6 ans à 15 ans)
- De 19h30 à 21h30 : course en relais (personnes nées avant 2007 inclus)

## 2 Description des courses

### 2.1 Plan des parcours



### 2.2 Courses en ligne enfants

Les courses en ligne enfants ont lieu sur la boucle en stabilisé du Chêne Joli.

18h30 : Éveils, garçons et filles : 750 mètres (1/2 tour, parcours orange)

18h45 : Poussins, garçons et filles : 1000 mètres (1 tour complet, parcours vert)

19h00 : Départ en commun

- Benjamins, garçons et filles : 1900 mètres (1 tour orange + 1 tour rouge)
- Minimes, garçons et filles : 3050 mètres (1 tour orange + 2 tours rouge)

Les autres catégories sont éligibles au relais adultes.

Pour chaque catégorie, les trois (3) premiers garçons et les trois (3) premières filles sont récompensés.

### **2.3 Course en relais**

La course en relais est accessible à partir de la catégorie Cadet incluse.

Elle se court en équipe de trois (3) à six (6) relayeurs. L'équipe peut être mixte. Les membres d'une même équipe peuvent être de différentes catégories d'âge.

La course consiste en un relais d'une durée de deux (2) heures, où chaque relayeur parcourt le circuit indiqué. Le relais doit avoir lieu à chaque tour, un même relayeur ne faisant pas plus d'un tour à la suite.

La longueur d'un tour est d'environ 1000 mètres (parcours rouge), sur la boucle en stabilisé du Chêne Joli.

Les relais sont réalisés uniquement dans la zone de relais.

Chaque équipe se voit attribuer un couloir dans la zone de relais, dans lequel un seul de ses relayeurs peut être présent, en attendant l'arrivée du concurrent qui passe le relais.

Le passage de relais est matérialisé par l'échange d'une puce à fixer à l'une de ses chevilles que chaque coureur doit avoir pendant son tour. Celle-ci permet également à chaque équipe de disposer de ses temps personnels.

L'équipe n'est classée que s'il apparaît que tous ses relayeurs ont fait au moins un (1) tour.

#### 2.3.1 Classement

Trois types d'équipes sont possibles et ont un classement distinct : homme, femme et mixte.

Lorsque la durée totale de course (2 heures) est atteinte, plus aucun relayeur ne peut commencer un nouveau tour.

Le classement s'effectue, à la fin de la course, dans l'ordre décroissant du nombre total de tours effectués par chaque équipe. Les équipes totalisant le même nombre de tours sont départagées par leur ordre d'arrivée dans le dernier tour.

### 2.3.2 Récompenses

Les trois premières équipes de chaque catégorie sont récompensées (homme/ femme/ mixte).

Des lots seront également remis par tirage au sort à l'issue de la course.

### 2.3.3 Ravitaillement

Un ravitaillement sera proposé pendant toute la durée du relais à tous les coureurs.

## **3 Inscription et tarifs**

### **3.1 Course en relais adultes**

L'inscription à la course en relais coûte 8€ par coureur et est à réaliser sur le site Klikego.com. Le nombre total de coureurs est limité à 500. La date de clôture des inscriptions est précisée sur Klikego.com.

Les inscriptions sont possibles sur place pour un tarif de 10€ par coureur jusqu'à 30 mn avant le départ.

### **3.2 Courses en ligne enfants**

L'inscription aux courses en ligne enfants est gratuite. Elle peut être réalisée soit sur le site Klikego.Com soit sur place jusqu'à un quart d'heure (15 mn) avant le début de la course de la catégorie d'âge de l'inscrit.

### **3.3 Remise des dossards**

Les dossards sont à retirer sur place à partir de 18h jusqu'à 30 mn avant le départ pour les courses en relais et 15 mn avant le départ pour les courses enfants.

### **3.4 Présentation au départ**

Le premier relayeur devra se présenter sur la ligne de départ 10 mn avant le départ de la course.

## **4 Licence et certificat médical**

Tous les concurrents doivent fournir :

- Une licence Athlé Découverte ou Athlé Running ou Athlé Compétition délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), en cours de validité

Ou :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve

Pour les mineurs une autorisation parentale permettant de participer à la course est obligatoire.

## 5 Installation

Le détail de l'installation est le suivant :

- Remise des dossards : Parc du Chêne Joli, Noyal sur Vilaine
- Départ : Parc du Chêne Joli, en sortie de la zone de relais
- Zone de relais : Parc du Chêne Joli, pelouse Ouest.
- Ravitaillement : Parc du Chêne Joli, pelouse Ouest.
- Arrivée : Parc du Chêne Joli, à l'entrée de la zone de relais
- Buvette et remise des récompenses : dans la zone de relais, au Parc du Chêne Joli
- Toilettes : dans le parc du Chêne Joli
- Parking : en face du Parc du Chêne Joli, sur le parking du supermarché Leclerc.

## 6 Circulation

L'entrée du parking est assurée par des membres de l'ACHV qui indiquent aux participants où se garer et comment se rendre au Parc du Chêne Joli.

## 7 Assistance médicale

L'ACHV a conclu un accord avec la Protection Civile d'Ille-et-Vilaine, qui assure les premiers secours en cas d'accident.

## 8 Protocole sanitaire

Si la situation sanitaire liée à la pandémie Covid-19 l'exige encore à la date de l'épreuve, un protocole sanitaire est rédigé et affiché sur le site.

L'engagement à l'épreuve vaut adhésion et application du protocole par les participants. Tout concurrent qui ne respecte pas ledit protocole est de fait exclu de la course.

Les spectateurs sont aussi tenus de respecter le protocole sanitaire en vigueur.

## **9 Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile auprès de Groupama Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux concurrents non licenciés de s'assurer personnellement.

## **10 Eco-Responsabilité**

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter sur le parcours et à respecter les propriétés privées et les espaces communs mis à leur disposition, ainsi que le patrimoine et la végétation.

En cas de non-respect de ces consignes, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent.

## **11 Annulation et remboursement**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **12 Droit à l'image**

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser toute photo ou image les concernant prise lors de l'évènement, dans le cadre de la promotion de la ville de Noyal sur Vilaine, du club organisateur, l'ACHV et des futures éditions de la course.

## **13 CNIL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Tout refus doit être signifié par courrier à l'organisation en indiquant nom, prénom et adresse.

## **14 Acceptation du règlement**

En s'inscrivant à l'épreuve, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte sans réserve les conditions imposées par celui-ci.